

## **Contraintes particulières liées au poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A**

### **Collège Max Bramerie, La Force (24)**

Texte de Référence : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012.

Le poste spécifique de professeur coordonnateur en UPE2A est rattaché administrativement au collège **Collège Max Bramerie, La Force** (RNE 0240053C).

Une forte connaissance du secteur et notamment des enfants de familles itinérantes et du voyage serait un atout.

Comme le rappelle la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *l'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui de droit commun et s'applique naturellement à ces élèves* ». Un élève accueilli dans l'UPE2A sera donc inclus, « *quel que soit le moment de l'année, en classe ordinaire dès qu'il aura acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école* ».

Ainsi, le candidat retenu sera particulièrement attentif à l'organisation, en lien avec les équipes pédagogiques et le chef d'établissement, de l'inclusion des élèves.

Sa capacité à se constituer en personne ressource au plan local et à mettre en place des co-animations pour préparer et faciliter l'inclusion sera particulièrement appréciée.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Hélène Rochard, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav
- Cécile Prévost, coordonnatrice académique
- [ce.casnav@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.casnav@ac-bordeaux.fr)